

Facteurs ESG : la fiscalité est aussi au premier plan

Janvier 2023

Le paysage ESG fait partie d'un ensemble complexe et évolutif de normes, mais qu'en est-il exactement et pourquoi sont-elles importantes?

Avec l'arrivée d'un ensemble d'actions, de mesures et d'obligations volontaires ou obligatoires de divulgation, les facteurs **environnementaux, sociaux et de gouvernance** soulèvent des discussions et des questionnements pour bon nombre d'entreprises. Ils peuvent ainsi avoir un impact sur les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, et ce, peu importe leur champ d'activités.

Les facteurs ESG représentent un cadre qui vise l'intégration des risques et des opportunités liés à l'environnement, l'incidence sociale et la gouvernance, faisant partie de la stratégie de l'entreprise pour construire un avenir axé sur la durabilité, la croissance et la rentabilité. Ils permettent notamment d'évaluer l'entreprise en fonction de sa performance ESG, laquelle sera d'intérêt pour les investisseurs et les consommateurs soucieux de l'approche de l'entreprise face à ces risques et opportunités.



Environnemental

examine comment l'entreprise performe comme leader dans l'environnement naturel.



Social

examine comment l'entreprise traite ses employés, ses fournisseurs et la communauté avec laquelle elle œuvre.



Gouvernance

examine comment l'entreprise se règle et est administrée.

La fiscalité peut désormais faire partie d'une stratégie ESG complète. Dans l'élaboration et la mise sur pied de celle-ci par l'entreprise, voici un sommaire détaillant comment les services de fiscalité peuvent supporter l'ensemble de la stratégie ESG.



Environnement

Les lois fiscales contiennent des dispositions et/ou propositions liées aux enjeux environnementaux. De nombreux crédits et mesures écofiscales comportent un important volet de conformité, de production de rapports, de présentation de données et de certification de l'information. En revanche, ces mesures et crédits pourront fournir à l'entreprise le financement (ou une réduction des coûts) nécessaire à la mise en œuvre de ses objectifs ESG.

Voici quelques exemples où les services de la fiscalité peuvent jouer un rôle de premier plan :

Mesures ou programmes environnementaux	Actions à entreprendre/qui pourraient l'être par les services de fiscalité
Réduction du taux d'imposition pour les fabricants de technologies à zéro émission	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise dispose d'activités de fabrication de technologies à zéro émission;Le cas échéant, déterminer les revenus relatifs à ces activités.
Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (« CUSC »)	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a des dépenses admissibles;Compléter un rapport sur la divulgation des risques climatiques;Compléter un rapport sur l'échange des connaissances;Produire les renseignements quant à la quantité de CO₂ admissible/non admissible.
Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques (« CIEMC »)	<ul style="list-style-type: none">Identifier les dépenses admissibles;Obtenir la certification des dépenses admissibles.
Crédit pour l'amélioration de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a des dépenses admissibles;Remplir l'annexe 65 de la déclaration T2.
Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburants au Québec	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a des dépenses admissibles;Obtenir une attestation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
Ajout des catégories de la déduction pour amortissement (« DPA ») pour le matériel de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, y compris l'admissibilité à l'Incitatif à l'investissement accéléré	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a acquis des actifs pouvant se qualifier à ces catégories.
Ajout de catégories de DPA pour les frais d'exploration incorporels et les frais d'aménagement pour le stockage de dioxyde de carbone	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a acquis des actifs pouvant se qualifier à ces catégories.
Élargissement de la DPA accélérée pour certains types de matériel de production d'énergie propre (catégories 43.1 et 43.2)	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a acquis du matériel de production d'énergie propre.
Amortissement accéléré pour certains véhicules zéro émission	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise a acquis des véhicules zéro émission admissibles.
Redevance sur les combustibles (taxe carbone) et SPEDE (marché du carbone; au Québec uniquement)	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entreprise est soumise à l'un ou à l'autre de ces régimes;Élaborer une politique interne pour la taxe carbone;S'inscrire auprès de l'ARC;Obtenir un certificat d'exemption, si possible;Calculer la redevance, préparer et produire la déclaration ;Produire un choix conjoint;Conserver les registres.
Ajustements à la frontière pour le carbone au Canada	<ul style="list-style-type: none">Il est à noter que des consultations auprès du public sont en cours;Ces nouvelles règles pourraient instaurer de nouvelles exigences en matière de douanes, de production de rapports et de vérifications.



Social

La responsabilité sociale des entreprises gagne en importance, ce qui inclut la façon dont le public et les investisseurs perçoivent l'évolution et les comportements dans la société. Ceci peut se traduire, par exemple, par une plus grande volonté qu'elles « paient leur juste part » d'impôt et que la répartition mondiale de l'assiette fiscale soit plus équitable. Cela peut se traduire aussi par une plus grande responsabilisation du conseil d'administration, quant aux obligations fiscales et aux obligations de transparence fiscale.

Voici quelques exemples où les services de la fiscalité peuvent jouer un rôle de premier plan :

Mesures ou programmes sociaux	Actions à entreprendre/qui pourraient l'être par les services de fiscalité
Pour un travail égal, rémunérer les femmes et les hommes de façon égale (main-d'œuvre plus inclusive, diversifiée et équitable)	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les principes de déductibilité des paiements forfaitaires rétroactifs;• Comprendre les mesures d'allègement fiscal pour l'employé.
Taxe sur les boissons sucrées (Terre-Neuve-Labrador depuis le 1^{er} septembre 2022)	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de l'application de la nouvelle taxe et de sa conformité;• Mettre à jour les systèmes.
Instauration de la nouvelle taxe sur les biens de luxe	<ul style="list-style-type: none">• Acheteurs de biens assujettis : tenir compte des coûts additionnels à l'achat des biens assujettis à la taxe;• Vendeurs de biens assujettis : s'inscrire au régime de la taxe de luxe et s'assurer de respecter leurs obligations en matière d'observation.
Instauration de la nouvelle taxe de 1% sur les logements sous-utilisés	<ul style="list-style-type: none">• Être au courant de la taxe et rester à l'affût des exceptions possibles à l'assujettissement de celle-ci.
Interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens	<ul style="list-style-type: none">• Rester à l'affût des exceptions possibles à l'assujettissement de cette nouvelle règle.



Gouvernance

Un comportement fiscal responsable est maintenant reconnu comme un élément clé de l'investissement durable. À la demande grandissante des intervenants (y compris les autorités fiscales), il y a une multiplication des obligations de divulgations et de transparence fiscale. Comment les services de fiscalité peuvent-ils gérer ces demandes et possèdent-ils les outils nécessaires pour faire face à ces obligations?

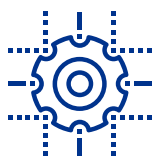
Voici quelques exemples où les services de la fiscalité peuvent jouer un rôle de premier plan :

Mesures ou programmes de gouvernance	Actions à entreprendre/qui pourraient l'être par les services de fiscalité
Calcul et publication du taux d'imposition effectif de l'entreprise à l'interne et à l'externe	<ul style="list-style-type: none">Élaborer une stratégie en matière d'impôt et élaboration d'un plan de communications;Identifier dans l'entreprise qui est responsable du degré de transparenceMaintenir et produire des données financières adéquates, fiables et ponctuelles.
BEPS 2.0 de l'OCDE : Pilier Un (Nouveau mécanisme de répartition des bénéfices)	<ul style="list-style-type: none">Suivre de près les développements liés à la mise en œuvre du Pilier Un de l'OCDE;Modéliser les répercussions et évaluer les impacts potentiels de ces nouvelles règles.
BEPS 2.0 de l'OCDE : Pilier Deux (Impôt minimum mondial)	<ul style="list-style-type: none">Suivre de près les développements liés à la mise en œuvre du Pilier Deux de l'OCDE, dont l'année d'entrée en vigueur proposée est 2023;En vertu des règles proposées, modéliser les répercussions et évaluer les impacts potentiels de ce nouvel impôt.
Déclaration pays par pays	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si l'entité est soumise aux exigences de déclaration pays par pays. Si elle y est soumise, produire les déclarations dans les 12 mois suivants le dernier jour de l'exercice visé par la déclaration.
Opérations à signaler et opérations à déclarer	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si la société est tenue de divulguer certaines de ses opérations, en vertu des nouvelles règles fédérales sur les opérations à signaler et/ou à déclarer;Consigner la documentation relative à ces opérations.
Opérations désignées	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si la société est tenue de divulguer certaines de ses opérations, en vertu des règles québécoises sur les opérations désignées;Consigner la documentation relative à ces opérations.
Transparence des fiducies	<ul style="list-style-type: none">S'assurer de se conformer aux nouvelles exigences accrues en matière de déclaration de revenus pour les fiducies;Collecter l'information et maintenir les registres.
Traitement fiscaux incertains	<ul style="list-style-type: none">Déterminer si la société est tenue de se conformer à la divulgation obligatoire des traitements fiscaux incertains qui se reflètent à ses états financiers, pour les années d'imposition commençant après 2022;Consigner la documentation relative aux traitements fiscaux incertains.
Propositions du budget fédéral de 2022 pour les banques, les sociétés d'assurances et les régimes de pension	<ul style="list-style-type: none">Se préparer à de nouvelles exigences de divulgation des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ainsi que les risques relatifs aux changements climatiques, à compter de 2024.
Émetteurs de REER/FERR : Nouvelles exigences en matière de déclaration pour les REER et les FERR (budget fédéral de 2022).	<ul style="list-style-type: none">Faire le suivi des justes valeurs marchandes totales des comptes REER et FEER administrés.



Gestion des risques

Dans l'élaboration d'une stratégie ESG efficace, il pourrait être important pour l'entreprise de développer et d'intégrer des politiques et des procédures internes face à ces nouvelles obligations, ainsi qu'un cadre de contrôle rigoureux de la gestion des risques associés à la fiscalité. L'adoption de politiques de gestion des risques où la ou les personnes responsables sont clairement identifiées s'annonce impérative. Qui est imputable vis-à-vis les risques fiscaux? Existe-t-il une stratégie ou une politique pour la fiscalité approuvée par le conseil d'administration? Si une telle politique existe, est-elle disponible et indique-t-elle clairement l'approche organisationnelle de l'entreprise envers la fiscalité? La stratégie est-elle appliquée dans toutes les juridictions et des mécanismes sont-ils en place afin de s'assurer de la sensibilisation et de l'adhésion à celle-ci?



Automatisation

Face à l'augmentation des demandes pour la production de rapports et d'analyses de données, il pourrait également être judicieux d'avoir recours à l'automatisation de certains services/tâches de conformité. Dans un environnement où de plus en plus de données sont traitées, cette automatisation pourrait permettre de mieux répondre à la demande tout en garantissant la qualité de l'information transmise. L'automatisation fiscale peut certainement rationaliser des tâches quotidiennes spécifiques qui pourraient autrement être coûteuses en temps et répétitives. Pour n'en nommer que quelques-unes, l'automatisation pourrait être utilisée, par exemple, dans ces fonctions : recueillir des données de plusieurs sources, générer des ajustements et des rapports spécifiques à la juridiction, effectuer des conciliations, etc.



Technologie fiscale

Dans le rythme rapide et le paysage commercial complexe d'aujourd'hui, la transparence fiscale mondiale, le partage d'informations en temps réel et la gestion de la conformité sont devenus de plus en plus courants et coûteux en temps. Dans le service de fiscalité actuel et futur, transformer ou moderniser la fonction de la fiscalité grâce à la technologie est fondamental. Dans cette transformation, la stratégie fiscale technologique devrait inclure des technologies d'automatisation fiscale et viser à maximiser la fonctionnalité fiscale des plateformes existantes. En somme, cela apportera de la valeur à l'entreprise et comme le dit si bien l'expression, il s'agit de **« Toujours en faire plus avec moins! »**.

Plusieurs technologies fiscales, des logiciels innovants et des analyses de données améliorées sont désormais disponibles pour aider le service de fiscalité à faire face aux changements réglementaires, extraire de la valeur des données et permettre des collaborations efficaces entre les fonctions de l'entreprise. Bref, une approche plus holistique est essentielle. Les outils technologiques fiscaux peuvent apporter des gains d'efficacité, accroître l'exactitude des données, améliorer la transparence et contribuer à une fourniture en temps opportun. De plus, une technologie innovante peut aider à soutenir la gestion des données fiscales et contribuer à minimiser les risques et à gérer l'exposition aux risques.

Conclusion

La gestion de la fiscalité est sans aucun doute une partie intégrante d'une solide stratégie ESG. En ce sens, la transparence fiscale, l'utilisation judicieuse des incitatifs fiscaux et la conformité aux règles fiscales doivent être comprises dans le plan d'action de l'entreprise.

Si vous avez des questions concernant la stratégie ESG de votre entreprise, vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.

Contactez-nous



Pascal Martel

Associé responsable
de la Fiscalité,
Province du Québec

514 840-2681
pascalmartel@kpmg.ca



[kpmg.ca/fiscalité](https://kpmg.ca/fiscalite)

Information à jour au 9 janvier 2023. L'information publiée dans le présent article est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec un membre du groupe Fiscalité de KPMG, au 514 840-2100.